

Conseil d'école du 15/03/2019

1/ Effectifs prévisionnels 2019 / 2020:

Origine Ermont : 57 inscriptions pour Jean Jaurès en date du 14/03 au soir → la prévision était de +70.

Origine Eaubonne : cible de 54 effectifs au total à Jaurès (10% de l'effectif total) mais aujourd'hui seulement une quarantaine.

A date quelques départs actés → Remontées d'info en cours.

Beaucoup de turnover dans le quartier de l'école.

Pas de fermeture, ni d'ouverture de classe à prévoir. Effectifs stables autour de 540 (28 x 20 classes) dans l'école.

2/ Répartition des postes de maternelles / élémentaires :

1 poste devrait être en élémentaire mais reste transféré en maternelle.

12 postes en élémentaire/ 1 poste décharge / 7 postes maternelle.

Demande en cours avec l'inspectrice pour geler le poste de décharge pour ne nommer personne dessus → ce qui permet de l'affecter soit en élémentaire soit maternelle selon les effectifs qui seront connus en mai 2019.

Rappel des seuils pour ouvrir une classe en plus pour Jaurès (défini en fonction de la taille de l'école) :

- **Seuil à 28 en maternelle ;**
- **Seuil à 30 pour l'élémentaire.**

Choix de l'équipe pédagogique de Jaurès → sécuriser un effectif raisonnable pour les classes de CP.

3/ RASED Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté :

Composé d'un Maître E, Madame C. qui est présente à mi-temps dans l'école :

- En formation à Cergy et sur le terrain à l'école ;
- Peut intervenir soit dans la classe soit en petits groupes d'élèves ;
- Selon priorités définies par l'inspectrice ;
- Avec les classes de CP, CE1 et CE2 ;
- Axes/ objectifs de travail : Pour mieux lire et écrire.

Travaille en collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale qui est présent 1 journée ou 1 journée et demie par semaine. Peut intervenir à la demande de l'enseignant ou des parents.

L'intervention du psychologue avec un enfant en particulier à la demande de l'éducation nationale est soumise à l'autorisation des parents.

Le psy suit aujourd'hui 5 enfants en maternelle et 15 en élémentaires à Jaurès.

Pas de maître G à Jaurès. Maître G : a pour objectif d'apprendre aux enfants à être élèves.

4/ Possibilité d'avoir une seconde réunion d'info des parents (dans la classe) comme celle de la rentrée pour faire un point avancement en cours d'année.

Attention : il est prévu 6h par an dans l'emploi du temps des enseignants pour recevoir les parents. Et les 6 heures sont très vite atteintes.

Donc réponse défavorable de l'équipe pédagogique → 2^{de} réunion non validée.

5/ Absences et retards :

Toutes les absences sont à justifier :

- absences pour maladie = pas besoin de certificat mais il faut prévenir avec un mot dans le cahier ou appeler l'école pour prévenir ;
- seuls les retours après maladie contagieuse sont à justifier avec un certificat médical autorisant le retour ;
- Mais en revanche les absences pour retours tardifs de vacances ou départs prématurés pour vacances ne sont pas autorisées et doivent être remontées à l'inspectrice d'académie.

Règle : à partir de 3 absences non justifiées dans le mois signalement à l'inspection d'académie. Et si les absences persistent peut aller jusqu'à signalement aux services sociaux avec pour conséquence la suppression des aides éventuelles.

6/ Rendez-vous médicaux sur temps scolaires :

Interrompt la classe et perturbe l'apprentissage pour tous, le temps que l'enfant parte ou revienne avec le directeur.

Rappeler aux parents les impacts pour réduire la voilure.

7/ Taux de remplacement des enseignants :

A date 14 remplaçants pour la zone (Ermont, St Leu, ...) et pour 213 classes au total.

2 déjà dédiés à l'école toute l'année: pour remplacer Madame Louis et Madame Delon.

8/ Point sur les demandes sécurité :

Points à nouveau évoqués avec la mairie sur les conditions dangereuses de traversée de certaines rues telles que la rue Raoul Dautry, ou le passage à niveau au niveau de la rue du Professeur Dastre.

9/ Construction devant l'école (sécurisation des entrées et sorties des élèves, nuisances diverses,...)

Le terrain en face de l'école annonce un chantier où il y aura un immeuble collectif à construire.

Point à remonter aux services techniques de la mairie pour prévoir des arrêtés municipaux qui interdisent les stationnements devant l'école aux heures importantes d'entrée / sortie (8h30/13h30/16h30).

10/ Procédure ASTECH : Assistance technique

Application qui permet de demander une assistance technique pour divers sujets logistiques (chauffage, alarme, changer une ampoule, ...) directement auprès du service technique de la mairie.

Une demande importante qui n'avance pas : portes coupe-feu en élémentaire qui ne fonctionnent pas.

11/ Poste d'ATSEM volante :

Nouvelle ATSEM implantée sur l'école Jaurès mais s'il y a une absence importante sur une autre école de la ville elle sera transférée sur cette école.

Il est en revanche demandé, par le directeur, que l'école Jaurès soit prévenue avant qu'elle ne soit transférée, et non après comme ce fut le cas avant les vacances de février.

Situation des ATSEM sur Ermont : 40 ATSEM pour 49 classes dont 3 volantes.

12/ Autres sujets supplémentaires/ non prévus à l'ODJ :

- ✓ **Le vendredi 31 mai** : le centre de loisir Louis Pasteur fera l'accueil cette journée étant chômée par l'éducation nationale.
- ✓ **Réunion d'information sur le mois de mai pour présenter 2 projets pédagogiques :**
 - Ferme pédagogique qui sera à l'arrière du nouveau conservatoire (2 fermiers) → septembre 2019 ;
 - Zone maraichère derrière Paul Langevin (2 maraichers) → janvier 2020. Il est prévu plusieurs ateliers pédagogiques (plantations, ...)
- ✓ **Grève des services publics mardi 19 mars prochain** → tous les animateurs seront en grève et beaucoup d'enseignants ont posé leur préavis ce jour. Pas d'accueil post et pré scolaire et pas d'étude non plus.
- ✓ **Règles de réservations sur le portail famille** : la mairie déplore que beaucoup de parents réservent le centre de loisir mais les enfants ne viennent pas → ils bloquent la place des autres enfants dont les parents n'ont pas trouvé de place.

La mairie va étudier la possibilité pour les élémentaires hors CP, d'aller directement au centre et pas à l'étude. Cela permettrait aux familles la possibilité de récupérer les enfants avant 18h.

Nota 1 : la mairie gère 300 dérogations par mois pour les réservations.

Nota 2 : Le mois de septembre 2019 sera réservable du 15 juillet au 15 août.



